REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

61/2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 13 novembre 2020

Nombre de membres
Afférents au C.M.
19
. En exercice
19
Qui ont pris part à la délibération :
19

DATE DE LA CONVOCATION
09/11/2020

DATE AFFICHAGE
16/11/2020

L'an deux mil vingt
et le treize novembre
à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul COSTA, 1er Adjoint au Maire

Présents : Messieurs COSTA, MORELLI, PAOLINI, PANZA, BENVENUTI
Et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, PONZEVERA, VOLELLI

Procuration : Mr OLMETA à Mr MORELLI, Mr FEYDEL à Mr PANZA, Mme BEGNIS à Mme SEBASTIANI, Mr HLUSICKA à Mr PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mme SCOTTO, Mme SANCIU à Mr COSTA, Mr SIMONETTI-MALASPINA à Mme GUARDINI, Mr POLI à Mme PONZEVERA

Absent : Messieurs OLMETA, FEYDEL, HLUSICKA, SIMONETTI-MALASPINA, POLI
Et Mesdames BEGNIS, FERRAGUTI, SANCIU

Monsieur MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

ETUDE ET REALISATION D'UNE ZONE DE MOUILLAGE ET EQUIPEMENT LEGER (ZMEL)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis de nombreuses années et plus particulièrement depuis environ trois ans, on constate une augmentation constante de mouillage à l'extérieur du port. L'office de l'environnement de la Corse a classé en "hot spot" le golfe de Saint-Florent avec plus de 200 navires ancrés en fond de golfe. Il est incontournable de réduire la pression exercée par la plaisance sur l'écosystème marin dont les impacts sont multiples.

Les dégradations mécaniques dues aux ancres sont de loin les plus destructrices, particulièrement lorsqu'elles s'exercent sur l'herbier de posidonie. La question de sa préservation est un enjeu majeur. Aussi, dans les circonstances actuelles, ces navires n'apportent aucune plus-value économique aux entreprises locales.

Une solution se profile pour contenir cette pression qui est l'accueil sur bouées ; de plus, les corps morts de ces bouées seront éco conçus de manière à créer des habitats pour la faune et la flore sous-marine. La capacité d'accueil est prévue entre 80 et 150 bouées dont le dimensionnement sera conditionné à l'étude.

Ainsi il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour la mise en place d'une étude et la réalisation d'une ZMEL financée dans le cadre de l'appel à projet du plan d'action en milieu marin méditerranée occidentale (PAMM) comme suit :

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
17 NOV. 2020
COURRIER ARRIVEE

62/2020

Plan de financement estimatif :

Organismes	Financement
Port de plaisance	20 %
Etat	80 %

Actions	Etat	Port de Plaisance	Cout de l'action
Etudes	24 000 €	6 000€	30 000 €
Réalisation	196 000€	84 000 €	280 000 €
TOTAL TTC	220 000 €	90 000 €	310 000 €

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le plan de financement ci-dessus et donne au Maire tous pouvoirs afin de mener à bien cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Claudy OLMETA

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
17 NOV. 2020
COURRIER ARRIVEE